



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 17/09/26

Un plan exceptionnel de soutien aux agriculteurs pour relancer la production, après un été historiquement chaud et sec

Pour accompagner les agriculteurs touchés par les conséquences d'un été 2026 particulièrement chaud et sec, l'État mobilise des **dispositifs de soutien exceptionnels avec le plan Canicule, Adaptation, Sécheresse et Incendies (CASI) de près d'1,5 milliard d'euros** au niveau national, malgré un contexte budgétaire contraint. Ce plan poursuit un double objectif : d'une part, **indemniser les pertes exceptionnelles pour éviter les faillites** et, d'autre part, **redémarrer la production agricole** en facilitant l'approvisionnement des agriculteurs en intrants (fourrages, semences, plants, ...).

Une indemnisation rapide des pertes

Les dispositifs d'assurance, qui constituent des filets de sécurité face aux aléas, seront mobilisés à hauteur des besoins : le versement de l'assurance récolte, complétée de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) abondée autant que de besoin, sera accéléré. Le régime de calamités agricoles sera mobilisé pour les pertes de fonds non assurables.

Pour compenser une partie des pertes, un allègement de la fiscalité sur le foncier sera mis en œuvre avec des **dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties** qui seront établis dans les prochains jours au niveau départemental, en fonction des dommages subis.

Redémarrer la production agricole : un fonds de réarmement exceptionnel

Un **fonds de réarmement agricole** exceptionnel, doté de **11,22 M€** pour la région Centre-Val de Loire, sera déployé dans les prochaines semaines pour accompagner les exploitations

Cabinet du préfet
Service régional de la communication
interministérielle

confrontées aux difficultés les plus importantes, notamment pour financer l'approvisionnement en intrants (aliments pour animaux, fourrages, semences, plants, autres intrants).

Ce fonds a pour objectif de préserver le tissu productif agricole. Il se traduira par la mise en place d'aides forfaitaires ajustées, pour cibler au mieux les difficultés rencontrées. La répartition opérée entre les départements par le préfet de la région Centre-Val de Loire prend en compte la proportion d'exploitation en difficultés, les surfaces en zones intermédiaires et la place des cultures les plus impactées par la sécheresse (cultures de printemps et cultures spécialisées, élevage). Les aides forfaitaires et les critères de priorité, adaptés aux spécificités des territoires et des filières, seront définis par les préfets de département en lien avec les organisations professionnelles. **Les guichets seront mis en place par les directions départementales des territoires (DDT) dès fin septembre, pour un versement des premières aides en octobre.**

Les modalités de candidature seront précisées par les préfets dans les différents départements.

Le plan prévoit également :

- le renforcement de la **prise en charge des cotisations sociales** dans les exploitations les plus en difficulté, estimée à 20 M€ au niveau national ;
- la prolongation jusqu'en octobre 2026 du **soutien exceptionnel au gazole non routier (GNR) agricole** (15 ct/litre), afin d'accompagner les travaux agricoles d'automne ;
- la prolongation du **guichet engrais**, pour prendre en charge les surcoûts liés à la guerre au Moyen-Orient (50 à 70€/t remboursés, jusqu'à fin décembre) et l'abaissement du seuil d'intervention de 750€ à 350€ ;
- **la mise en place de dérogations ciblées à certaines réglementations**, lorsqu'elles s'avèrent matériellement difficiles à respecter à cause des conditions climatiques, comme l'implantation de couverts d'interculture, qui peut être entravée par la sécheresse des sols.

Les services de l'État sont mobilisés pour une mise en œuvre rapide de ce plan et pour accompagner les acteurs du monde agricole, dans la continuité des cellules sécheresses mises en place cet été, qui associent les services de l'État, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles, la MSA, les acteurs bancaires et l'ensemble des partenaires utiles. Ces cellules seront pérennisées.

Accélérer l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, au travers de mesures structurelles d'accompagnement

Cet accompagnement pour faire face à la crise s'accompagne de mesures pour accélérer l'adaptation au changement climatique du secteur agricole. Dans un contexte de variabilité accrue du climat, l'État accompagne les projets permettant de sécuriser l'accès à la ressource en eau, en facilitant les projets de retenues d'eau pour l'irrigation en région Centre-Val de

Loire, notamment grâce au fonds hydraulique agricole, dont l'enveloppe nationale a triplé cette année. Un appel à projets régional est ouvert jusqu'au 30 septembre.

Dans la continuité des conférences de souveraineté alimentaire, l'Etat accompagnera des projets d'avenir agricoles, qui viendront contribuer à la structuration de filières locales et rémunératrices, permettant d'offrir des perspectives aux producteurs de notre région et de les accompagner dans leur stratégie de diversification.

Cette mobilisation continue, réaffirmée par la mise en œuvre de ce plan exceptionnel, reflète la détermination de l'État à protéger les agriculteurs, piliers de notre économie régionale et de notre souveraineté alimentaire.